

CADA Elisa - Dispositif PROJECT

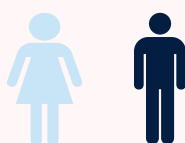
Un dispositif qui fortifie l'**inclusion sociale** et l'**autonomisation** des réfugiés

Dans le cadre du dispositif PROJECT une enquête a été menée afin d'évaluer l'**impact** de l'apprentissage du français et de l'immersion professionnelle **dès la demande d'asile**, tant pour l'insertion que le bien-être social. L'objectif étant de valoriser le temps interstitiel des personnes accompagnées en Centre d'accueil pour demandeurs d'asile.

Démunis des formations linguistiques et du droit de travailler, un accompagnement global vers l'apprentissage du français et l'emploi doit devenir une priorité, et ce dès la demande d'asile, afin de traduire les multiples ressources des demandeurs d'asile en **impact sociétal positif**.

Une professeure de FLE et une conseillère en insertion professionnelle coordonnent leurs activités afin de mettre en place les leviers nécessaires pour tendre vers des services d'intégration complets.

34 entretiens qualitatifs ont été réalisés auprès de demandeurs d'asile et de réfugiés ayant bénéficié de PROJECT



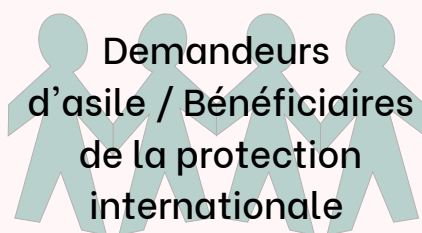
Dont 20 hommes et 14 femmes



Cette étude s'appuie sur les acteurs suivants :



Monde de la recherche universitaire



Demandeurs d'asile / Bénéficiaires de la protection internationale



Professionnels associatifs

Profil des répondants



76% sont arrivés en France seuls
24% sont venus en famille

La durée de séjour en France varie de 4 mois à 7 ans



20 nationalités hors UE à majorité afghane, nigériane et guinéenne

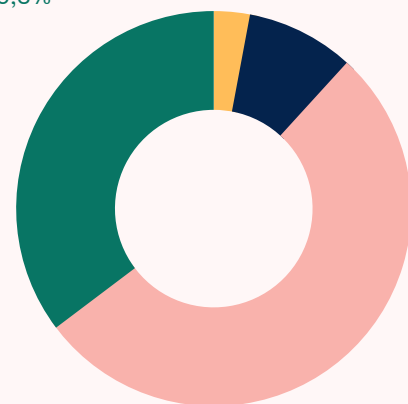


Un public qui se situe entre 18 et 66 ans

Déboutés (régularisés)
3%

Déboutés (fin de procédure)
8,8%

Demandeurs d'asile
35,3%



Réfugiés
52,9%

Les bénéficiaires de PROJECT se montrent **très satisfaits** et **satisfaits** de l'accompagnement reçu à travers l'apport linguistique et professionnel


L'apprentissage du français dès la demande d'asile

Un besoin vital et un accès à la vie pratique


PROJECT met à disposition une formation linguistique de 18h/semaine, à l'aide de pratiques pédagogiques qui visent l'autonomie des réfugiés, grâce à l'acquisition d'un niveau de langue à visée professionnelle comportant des cours d'alphabétisation et des mises en liens vers l'extérieur (ateliers sociolinguistiques).

Dès l'arrivée en France, **61%** des personnes interrogées n'avaient aucune connaissance de la langue française. L'autre partie étant originaire de pays francophones.


La méconnaissance du français entraîne des problématiques liées à une forme d'**isolement**, de **marginalisation**, de **perte de confiance en soi** et favorise l'accès à des **emplois subalternes**. Cela interfère directement sur la **santé mentale** et rend difficile la compréhension des droits.



“L'apprentissage du français me permet de me faire comprendre. Pour l'instant je n'ai pas assez confiance en moi pour parler français, je suis timide. Au Nigeria j'étais considérée comme une femme qualifiée. J'allais à l'université pour étudier le journalisme. Ici, je dois tout recommencer. Les gens me regardent comme si j'étais illettrée et ça me fait perdre confiance en moi, c'est pour ça qu'apprendre la langue c'est très important “



“La langue c'est le pouvoir de tout et l'opportunité dans un pays. Apprendre le français me permettra de trouver du travail plus facilement et rapidement. Cela me permet de gagner du temps durant ma demande d'asile “



“C'est bien d'apprendre le français avant d'avoir un statut officiel, comme ça il est possible de travailler par la suite et plus simple de faire des démarches administratives seule“

À **100%** les personnes interrogées ont manifesté l'importance de l'apprentissage de la langue **dès la demande d'asile**.

À noter que seuls les réfugiés bénéficient de la formation linguistique dispensée par l'OFII.

uniquement 7% fait preuve d'aucune maîtrise du français.

Constat d'évolution sous PROJECT

Avec PROJECT **100% des non-francophones** ont eu accès à une première approche linguistique, par l'enseignement du français. À l'issue de ce parcours de formation

L'acquisition de la langue orale ne suppose pas obligatoirement la connaissance de son écriture. L'enseignement de FLE permet à 71% de maîtriser l'alphabet et plus largement l'écriture du français.



L'insertion par l'emploi

Créer une synergie de moyens et d'acteurs par l'accompagnement :



Immersion professionnelle



Entretiens et réalisation d'un CV



Aide à la recherche de formations, de stages d'immersion et découverte des métiers



Visites d'entreprises et création d'un réseau

Le programme vise à lever les freins qu'imposent la méconnaissance du monde du travail français, de la reconnaissance des diplômes et des compétences.

Méthodologie d'action : **valorisation des compétences et des qualifications, apprentissage du système français et du monde du travail afin de renforcer l'employabilité.**

Les non-bénéficiaires de PROJECT souffrent des carences impulsées par les politiques migratoires. **L'enquête ELIPA 2** (Numéro 98 – juin 2020) – recense 53 % d'actifs à l'emploi, 1 an après l'obtention d'un titre de séjour.

L'enquête évoque une difficile intégration sur le marché du travail en raison d'une moindre aisance en français, d'une méconnaissance du système et d'une faible durée de présence sur le marché du travail en France.



“Je suis très satisfait de l'accompagnement. J'ai pu trouver un emploi et améliorer mon niveau de français. On m'a aidé à intégrer une formation d'agent de sécurité, puis à m'entraîner avant le jour de l'examen Et plus tard à faire un stage avant de trouver un travail “

94% des personnes interrogées ont déjà travaillé dans leur pays d'origine. Toutes affirment leur volonté d'intégrer le marché du travail ou de poursuivre des études dans l'enseignement supérieur.

L'apport sous PROJECT

Selon les bénéficiaires, l'accompagnement par PROJECT leur a permis de **prendre connaissance des différents types de métiers, de réfléchir à un projet professionnel, de mieux connaître et faire valoir leurs compétences et de se créer un réseau.**

67% des réfugiés en emploi affirment avoir trouvé un travail par le biais d'activités et entretiens réalisés au sein du CADA.

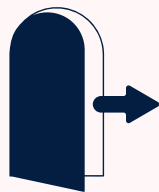
Les effets positifs

Accélération des délais de sorties positives

des centres d'hébergements du Dispositif National d'Accueil (DNA).

Observation de parcours de réussite :

ancrage dans le monde professionnel par l'accès à un emploi plus aisément et notamment à des formations qui requièrent un niveau de langue spécifique.



Gain en autonomie :

Constat d'une autonomie linguistique, professionnelle et quotidienne à la sortie du CADA.



Intégration et action sur la santé mentale :

Les activités proposées ont permis de prendre connaissance du système français, de sociabiliser et de s'entourer pour pallier l'exclusion.

“En tant que demandeur d'asile, je ne suis pas autorisée à travailler, le CADA m'a aidé à faire du bénévolat.”

“La conseillère en insertion professionnelle m'a aidé à faire l'équivalence de mon diplôme avec le centre ENIC NARIC et à reprendre mes études à l'université, en informatique.”



PROJECT c'est :

- 185 personnes accompagnées
- Une **progression d'1 niveau linguistique** du CECR par session
- un **accompagnement personnalisé** vers l'insertion professionnelle
- le fruit de **partenariats solides**

PROJECT répond au **plan d'action du “schéma national d'accueil des demandeurs d'asile et d'intégration des réfugiés” (2021-2023) lancé par le Ministère de l'Intérieur**

qui s'articule autour d'un meilleur accompagnement des demandeurs d'asile et des réfugiés **conformément aux exigences de la directive européenne dite « accueil » n° 2013/33/UE du 26 juin 2013.**

Il est mentionné un meilleur accompagnement tout au long du parcours des demandeurs d'asile, pour “une stratégie d'accompagnement comme facteur de réussite du parcours d'asile et d'intégration“. Un accès effectif au droit est alors priorisé pour pallier les problématiques des délais d'accès au droit (formations linguistiques). En ce sens, la Charte des droits fondamentaux européens (2000/C 364/01) prévoit en article premier, **le droit à la dignité humaine**. Cet aspect comprend le respect de l'humanité chez l'homme qui est en partie caractérisé par le langage et ainsi la connaissance et l'usage de la langue.